

VILLE
DE
PAMBIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 22-143

**Mise à disposition de
locaux communaux**

**17 rue Charles de
Gaulle**

**Monsieur Valentin
HIEGEL**

Le Maire de la Commune de PAMBIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

DECIDE :

Article 1er : La commune de Pamiers donne à bail au PRENEUR un logement de type T1bis, situé au troisième étage d'un immeuble situé 17 rue Charles de Gaulle à Pamiers, cadastré section K numéro 1123, d'une contenance de 46 m².
La superficie de l'appartement est de 31m².

Article 2 : La convention est consentie à compter du 19 octobre 2022 pour une durée d'un (1) an.
Elle sera reconductible tacitement dans les conditions de la convention initiale.

Article 3 : La mise à disposition de cet appartement est consentie et acceptée au prix de 365,00 euros par mois décomposé comme suit :

- loyer : 350,00 euros / mois,
- charges : 15,00 euros / mois.

Article 4 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Pour extrait conforme au Registre.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 19 octobre 2022.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Xavier FAURE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le **20 OCT. 2022**
après publication le **26 OCT. 2022**